

Service de la Séance

PARIS, le 13 avril 2021

ORGANISATION DES DÉBATS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR***Mardi 13 avril 2021, après-midi, après les questions au Gouvernement :****(date limite d'inscription des orateurs : mardi 13 avril, à 14 heures)***DÉBAT RELATIF À L'ORGANISATION DES PROCHAINES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES (article 50-1 de la Constitution)**

Déclaration du Gouvernement	
Interventions des orateurs des groupes	
LaREM	15'
LR	15'
Dem	10'
SOC	10'
Agir ens	10'
UDI-I	10'
LT	10'
FI	10'
GDR	10'
<i>Ordre de passage : UDI-I, LT, FI, GDR, LaREM, LR, Dem, SOC, Agir ens.</i>	
Chaque groupe peut désigner plusieurs orateurs	
Intervention d'un député non inscrit	5'
Réponse du Gouvernement	
Vote ⁽¹⁾ (<i>pas d'explications de vote</i>)	

(1) Vote dans les salons voisins de la salle des séances ; ouvert pour une durée de 30 minutes.

Lundi 3 mai 2021 :

(date limite d'inscription des orateurs : vendredi 30 avril 2021, à 17 heures)

QUESTIONS SUR LE BILAN DE LA « LOI EGALIM »⁽²⁾ ET LES RELATIONS COMMERCIALES⁽³⁾

LaREM	5 questions
LR	4 questions
Dem	3 questions
SOC	2 questions
Agir ens	2 questions
UDI-I	4 questions
LT	2 questions
FI	2 questions
GDR	2 questions
NI	1 question

*Ordre de passage : UDI-I, LT, FI, GDR, LaREM,
LR, Dem, SOC, Agir ens, NI*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(2) Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

(3) Inscription à la demande du groupe UDI-I.

DÉBAT SUR LE BILAN DE LA « LOI EGALIM » SUR LA RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS (*en salle Lamartine*) ⁽⁴⁾

Le débat comprendra deux phases d'environ 1 heure chacune :

- *première phase* : table ronde avec des personnalités extérieures invitées par le groupe GDR :

- M. Philippe Chalmin, président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ;
- M. Guillaume Gauthier, éleveur de bovins en Saône-et-Loire ;
- Mme Sophie Devienne, professeure d'Agriculture comparée et développement agricole à AgroParisTech.

- *seconde phase* : intervention liminaire du Gouvernement ; questions des députés ; pas d'inscription préalable ; la première question sera posée par le groupe GDR.

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

QUESTIONS SUR LA STRATÉGIE DE RÉOUVERTURE DES LIEUX DE CULTURE DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 ⁽⁵⁾

LaREM	5 questions
LR	4 questions
Dem	5 questions
SOC	2 questions
Agir ens	2 questions
UDI-I	2 questions
LT	2 questions
FI	2 questions
GDR	2 questions
NI	1 question

Ordre de passage : Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR, LaREM, LR, NI

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(4) Inscription à la demande du groupe GDR.

(5) Inscription à la demande du groupe Dem.

Mardi 4 mai 2021 :

(date limite d'inscription des orateurs : lundi 3 mai 2021, à 17 heures)

DÉBAT SUR L'ACTION DE L'ÉTAT À L'ÉGARD DES PLUS PRÉCAIRES DURANT LA CRISE SANITAIRE ⁽⁶⁾

Première phase

Interventions des groupes :

10' pour le groupe
LaREM ; 5' pour les
autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR

2 questions

Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR et NI

1 question

*Ordre de passage : LaREM, LR, Dem, SOC, Agir ens,
UDI-I, LT, FI, GDR, NI*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(6) *Inscription à la demande du groupe LaREM.*

DÉBAT SUR LA SITUATION DES ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LA CRISE DE LA COVID 19 ⁽⁷⁾

Première phase

Interventions des groupes :

10' pour le groupe LR ; 5' pour les autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR

2 questions

Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR et NI

1 question

Ordre de passage : LR, Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR, LaREM, NI

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(7) Inscription à la demande du groupe LR.

Mercredi 5 mai 2021 :

(date limite d'inscription des orateurs : mardi 4 mai 2021, à 17 heures)

DÉBAT SUR LE THÈME : « QUELLE STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PROCHAINE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ? »⁽⁸⁾

Première phase

Interventions des groupes :

10' pour le groupe
SOC ; 5' pour les
autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR

2 questions

Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR et NI

1 question

*Ordre de passage : SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI,
GDR, LaREM, LR, Dem, NI*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(8) Inscription à la demande du groupe SOC.

QUESTIONS SUR LE THÈME : « PAC 2021-2027 : ENJEUX DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL »⁽⁹⁾

LaREM	5 questions
LR	4 questions
Dem	3 questions
SOC	2 questions
Agir ens	2 questions
UDI-I	2 questions
LT	4 questions
FI	2 questions
GDR	2 questions
NI	1 question

Ordre de passage : LT, FI, GDR, LaREM, LR, Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, NI

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

DÉBAT SUR LE THÈME : « SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE FACE AU COVID : DÉPLOIEMENT ET EFFICACITÉ DES AIDES »⁽¹⁰⁾

Première phase

Interventions des groupes : 10' pour le groupe Agir ens ; 5' pour les autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR	2 questions
Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR et NI	1 question

Ordre de passage : Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR, LaREM, LR, Dem, SOC, NI

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(9) Inscription à la demande du groupe LT.

(10) Inscription à la demande du groupe Agir ens.

DÉBAT SUR LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE ET SES CONSÉQUENCES POUR L'INDÉPENDANCE DE LA FRANCE ⁽¹¹⁾

Première phase

Interventions des groupes : 10' pour le groupe
FI ; 5' pour les autres
groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR 2 questions
Dem, SOC, Agir ens, UDI-I, LT, FI, GDR et NI 1 question

*Ordre de passage : FI, GDR, LaREM, LR, Dem,
SOC, Agir ens, UDI-I, LT, NI*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(11) Inscription à la demande du groupe FI.